

Les subsides

Mme McDougall: J'espère que le député ne veut pas dire que ceux qui ont voté pour le parti conservateur n'étaient pas intègres et dévoués à la collectivité. Toutes et chacune des personnes nommées avaient prouvé leur dévouement à la collectivité, leur compétence et leur intégrité. Nous avons nommé des femmes et des membres de divers groupes culturels. Que veut le député? La majorité des Canadiens a voté pour nous.

M. Benjamin: Monsieur le Président, au début de ses observations, la ministre a confirmé ce que j'ai dit. Aucun de ceux qu'elle a mentionnés n'était des dirigeants du parti. Je ne me plains pas de ce que les conservateurs aient nommé des dirigeants du parti à divers postes. Je constate tout simplement.

Comme la ministre et nous tous le savons, le ministre des Finances s'est entretenu de cette affaire avec son beau-frère, M. Lawson. Si je comprends bien, il était d'accord. Je tiens à rappeler à la ministre que, même si mes collègues et moi avons toujours dit combien le ministre des Finances, était compétent, honnête et irréprochable, nous n'avons encore jamais employé le mot «jugement», car nous doutons de son jugement en cette matière. Cette affaire en dit peut-être long sur le jugement du beau-frère, qui a au moins pris ses précautions, mais elle n'est pas à l'honneur du ministre des Finances ni d'ailleurs du ministre des Approvisionnement et Services (M. Andre).

La ministre nous dira-t-elle s'il est correct, d'après elle, que le beau-frère d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans d'appel d'offres? C'est tout ce que nous voulons savoir.

● (1530)

Mme McDougall: Monsieur le Président, je pense que c'est l'avis du ministre des Approvisionnement et Services (M. Andre) qui décide de l'adjudication des marchés. Je n'ai absolument aucune hésitation à appuyer mon collègue le ministre des Approvisionnement et Services dans l'attribution de ce contrat.

M. Henderson: Monsieur le Président, je déduis de cette réponse que la ministre trouve convenable que des beaux-frères traitent sans appel d'offres avec le gouvernement. Qu'est-ce que la ministre pense du cas de frères et de sœurs? Pourraient-ils être nommés à des fonctions publiques, ou traiter sans appel d'offres avec le gouvernement? Qu'est-ce qu'elle répond, oui ou non?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je crois savoir qu'il y a un député libéral qui a un beau-frère au ministère de ma collègue, la ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier).

Jusqu'où le député veut-il remonter? Est-ce qu'il parle des cousins au deuxième ou au quatrième degré, des oncles et des tantes? Veut-il nous dire qu'une personne compétente, qui est sœur ou frère d'un député ministériel, doit être exclue de toute participation à la chose publique? Dans ce cas il éliminerait une foule de monde. Comme beaucoup de mes collègues, j'ai une nombreuse parenté.

M. Henderson: Monsieur le Président, je ne parle pas des députés mais des ministres, ainsi que de leurs frères et sœurs. Bornons-nous au cas des frères et sœurs de ministres qui traitent avec le gouvernement fédéral. La ministre dit-elle qu'il faut leur permettre de le faire? Est-ce qu'elle répond oui ou non?

Mme McDougall: Monsieur le Président, c'est là une question hypothétique. Tout le monde a des frères et des sœurs. Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à cela.

M. Edwards: Monsieur le Président, la ministre ne serait-elle pas d'accord pour dire que beaucoup de problèmes qu'avaient les néo-démocrates en Saskatchewan ont été réglés par leurs frères libéraux, qui se sont débrouillés pour les faire entrer à la Fonction publique fédérale?

Les néo-démocrates semblent jouir d'une merveilleuse réputation pour la technologie sociale. Je me demande ce que deviendrait l'attachement du NPD aux valeurs familiales si cette résolution avait l'effet de proscrire les parents par alliance.

Mme McDougall: Monsieur le Président, ce n'est pas à moi qu'il faut demander de me prononcer sur l'attachement du NPD aux valeurs familiales.

D'autres affirmations ont été faites à ce propos. Par exemple, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) a dit que lorsqu'il était ministre, il y avait des documents secrets dans tous les coins du bureau, et que tous ceux qui traversaient le bureau pouvaient les regarder. Je ne pense pas que ce soit là une façon convenable pour un ministre d'exercer ses fonctions.

[Français]

M. le vice-président: L'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) prend la parole sur une question ou un commentaire.

M. Lanthier: Oui, c'est à titre de député de LaSalle que je prends la parole. Mon cher ministre, je me demande ce que je devrais faire. Je suis le quatorzième enfant d'une famille de quinze. J'ai 39 neveux et nièces et 27 arrière-neveux et nièces.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il y a 25 millions de Canadiens!

M. Lanthier: Réellement, comme Québécois, il y en a plusieurs qui sont «pris» dans la même situation que celle dans laquelle je me trouve. Devrais-je me suicider ou retourner chez moi?

[Traduction]

Mme McDougall: Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre comme de l'autre, nombreux sont ceux qui ont une nombreuse parenté. Je sais que mon collègue est dans ce cas.

Il importe, je pense, d'en revenir au fait que notre parti s'est engagé à agir avec intégrité et jugement, à réviser certaines directives et à les soumettre à une étude permanente.